

*Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

## OFI INVEST - US EQUITY PART I EUR

(ISIN- LU0185495818) - Cette Catégorie d'Action est offerte à des investisseurs institutionnels.

Un Compartiment de OFI INVEST, SICAV à compartiments multiples

La Société de Gestion de la SICAV est OFI LUX

Ce compartiment est géré par Kinetics Asset Management, Inc., Bamco, Inc., Edgewood Management LLC.

Le Conseiller en Investissement et Allocation est OFI Asset Management.

### Objectifs et politique d'investissement

#### Stratégie de gestion :

L'objectif visé par ce Compartiment est la croissance du capital ; à cette fin il investit en actions des Etats-Unis, y compris en actions ordinaires, en obligations convertibles et en bons de souscription d'actions et d'obligations convertibles cotées ou négociées sur d'Autres Marchés Réglementés aux Etats-Unis.

Les actifs du Compartiment seront principalement investis comme susvisé.

Les actifs du Compartiment seront principalement investis dans des actions de sociétés américaines petites ou grandes.

#### Réserve quant à la gestion

Le Sous-Gestionnaire se réserve le droit d'acheter et de vendre des instruments pour le compte du compartiment dans la limite des objectifs et de la politique d'investissement.

#### Conditions de souscription et de rachat

L'investisseur peut souscrire, acheter et convertir des actions de cette catégorie auprès du teneur de Registre et de l'agent de transfert ou du Distributeur principal chaque jour ouvré (jour durant lequel les banques luxembourgeoises sont ouvertes).

#### Politique de distribution

Les revenus générés par le Compartiment sont réinvestis.

#### Recommandation

Le Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de la part sur une période de 5 ans.

Le risque de l'OPCVM se situe actuellement au niveau **6** de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque élevé s'explique par l'investissement de l'actif du compartiment principalement en actions des Etats-Unis (y compris en actions ordinaires, en obligations convertibles et en bons de souscription d'actions et d'obligations convertibles) toutes capitalisations confondues.

D'autres risques essentiels au Compartiment ne sont pas pris en compte par l'indice ci-dessus : le Fonds pouvant investir en obligations convertibles, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

De plus, il se peut que la valeur de votre investissement diminue ou augmente et que vous recouvriez une somme moindre que celle que vous aurez investie à l'origine.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

En outre, il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Il n'y a pas de capital garanti ni de protection du capital.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI LUX ou sur le site internet du Distributeur principal [www.ofilux.lu](http://www.ofilux.lu).

## Frais pour cette catégorie de part

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	1,00% négociable
Frais de sortie	Non applicable

Il s'agit d'un montant maximum susceptible d'être prélevé avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants <sup>1</sup>	1,28%
-----------------------------	-------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	10% de la performance au-delà de l'indice S&P 500 Total Return EUR
------------------------------	--

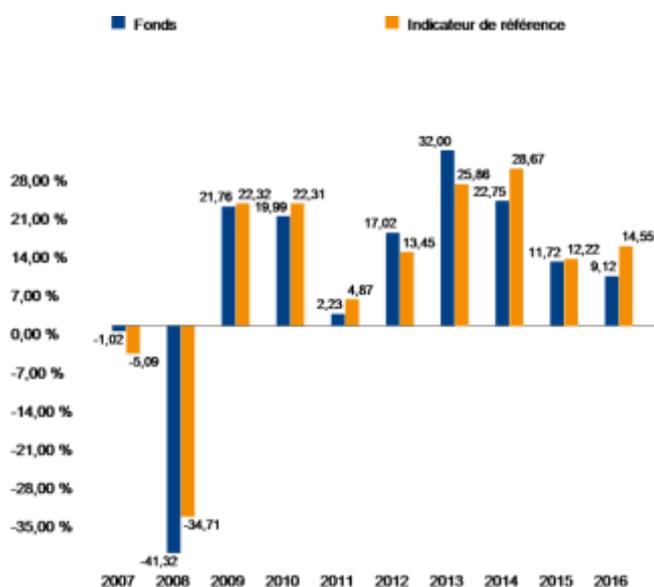
Les **frais d'entrée** et de **sortie** peuvent être abaissés. Des informations concernant les frais peuvent être obtenues de son conseil ou de son distributeur.

**Frais courants** : Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2016. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Aucune commission de performance n'est exigée pour l'exercice clos en décembre 2016.

**Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au Chapitre 16 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.ofilux.lu](http://www.ofilux.lu).**

## Performances passées



**Indicateur de référence** : S&P 500 Net Total Return Index

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances. Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Ce Compartiment a été créé en Juillet 2005.

Devise utilisée pour les calculs : EUR

Effectif au 18 mai 2014 :

Les charges pour les Parts de Catégorie I ont été abaissées de 1,60% à 1,10%.

De nouvelles commissions de surperformance ont été établies : 10% au-dessus du S&P 500 Net Total Return Index.

*Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : **JP MORGAN BANK LUXEMBOURG SA**

Pour plus d'informations concernant le Compartiment, il vous est conseillé de consulter notre site internet [www.ofilux.lu](http://www.ofilux.lu), sur lequel vous pourrez obtenir une copie du Prospectus (disponible en langue anglaise et française), du rapport annuel (disponible en langue française), gratuitement. Notre site internet fournit également des informations non comprises dans le document ci-dessus comme la valeur de la part.

Le Compartiment est assujéti au régime fiscal et à la réglementation luxembourgeoise. Selon votre pays de résidence, ceci peut avoir un impact sur votre imposition personnelle. Il vous est conseillé de consulter votre conseiller fiscal habituel pour plus de détails.

En tant que filiale d'OFI ASSET MANAGEMENT, la Société de Gestion applique la politique de rémunération de Groupe OFI.

La politique de rémunération établit un équilibre entre les composants fixes et variables de la rémunération globale et est basée sur des critères qualitatifs et quantitatifs, qui s'appliquent différemment pour les preneurs de risques, la Direction Générale et les fonctions de contrôle.

L'évaluation des performances doit porter sur plusieurs années, en adéquation avec la durée de placement recommandée aux investisseurs des Fonds UCITS gérés par la Société de Gestion et ce afin de s'assurer que le processus d'évaluation est basé sur la performance à long terme et les risques d'investissements du Fonds et que la partie variable de la rémunération est bien assise sur la même durée.

La politique de rémunération du Groupe a été établie par le comité stratégique du Groupe qui est composé des représentants des actionnaires du Groupe. Il est responsable de la rédaction et de la mise en oeuvre de la politique de rémunération.

La politique de rémunération, incluant notamment, une description des méthodes de calcul de la rémunération et des avantages est disponible à l'adresse suivante : [http://www.ofilux.lu/pdf/remuneration\\_policy.pdf](http://www.ofilux.lu/pdf/remuneration_policy.pdf) et une version papier est disponible gratuitement sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI LUX ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

L'investisseur peut convertir au profit d'une action d'une autre catégorie d'action du Compartiment ou d'un autre Compartiment de la SICAV. Des informations complémentaires peuvent être trouvées dans le Chapitre 17 du prospectus de la SICAV.

*Ce Compartiment est agréé au Luxembourg et régulé par la CSSF.*

*La Société de Gestion est agréée au Luxembourg et régulée par la CSSF.*

*Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 février 2017.*